

« On ne nous considère pas comme des professionnels »

PERSONNELS. Ils sont **vacataires ou contractuels** en collège et en lycée. Ils se disent **amers** face aux **nombreuses difficultés** qu'ils rencontrent : **retard** dans le paiement des salaires, **absence** de fiche de paie, **mépris** de certains agents du rectorat...

« I faut au minimum une à deux semaines pour s'adapter à une classe. Il faut assimiler les prénoms des élèves, créer un lien avec eux, il faut également être crédible, mais comment l'être si l'on dit à chaque fois aux élèves que l'on part », lance Évelyne. Cédric, assis à ses côtés, hoche la tête en signe d'approbation et ajoute : « À l'adolescence, on aime une matière parce qu'on aime un professeur et on attend beaucoup d'un adulte pour être guidé mais si constamment on change le professeur, c'est déstabilisant ». Ils enseignent en collège et en lycée, cependant, ils n'appartiennent pas au corps des fonctionnaires de l'Éducation nationale. « On ne nous considère pas comme des professionnels mais comme des salariés saisonniers », constate Évelyne, vacataire depuis la rentrée de septembre, et dont le contrat s'est achevé la semaine dernière. « En janvier, je vais me retrouver sans travail ».

Au 1^{er} décembre 2012, le rectorat recensait 214 contractuels en CDD et 146 vacataires (qui ne peuvent effectuer plus de 200 heures), soit un total de 360 non-titulaires (voir notre édition du 10 décembre 2012). Aujourd'hui,

certaines d'entre eux souhaitent s'exprimer mais de façon anonyme pour ne pas hypothéquer leur avenir. Ils entendent dénoncer la valse des vacataires dans les classes, le retard dans le paiement des salaires, le mépris qu'ils subissent au rectorat, essentiellement dans les services qui gèrent les dossiers des non-titulaires, et une certaine opacité, selon eux, dans les critères de recrutement de ces personnels précaires. Évelyne, à l'instar du Snes, réclame tout simplement la contractualisation des vacataires, afin qu'ils puissent enseigner pendant une année scolaire entière.

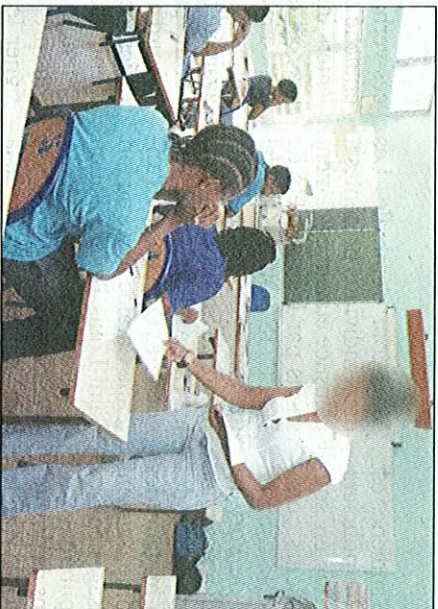
« Quand vous avez une classe toute l'année, vous pouvez mettre en place des projets pédagogiques et vous pouvez les mener jusqu'au bout. Vous pouvez également assoir une autorité ». En ce qui concerne le retard dans le paiement des salaires, les récriminations sont nombreuses. « J'ai été engagée le 24 septembre pour dix-huit heures par semaine en collège, je vais toucher fin décembre la paie d'octobre et en janvier

la paie de novembre », confie Évelyne, qui a dû rendre son appartement à cause de ces paiements irréguliers. Cédric, actuellement contractuel, raconte, lui, les difficultés qu'il a rencontrées l'an dernier. « J'avais commencé fin septembre, et le premier acompte de 600 euros, je l'avais reçu fin novembre ». Et d'ajouter : « Je suis resté six mois sans fiche de paie ». Évelyne renchérit : « Et moi, durant toute l'année scolaire 2011/2012. Si on est bloqué. Bref, on travaille mais on n'existe pas ». Cette année,

Cédric a débuté quelques jours après la rentrée de septembre avec un contrat de dix-huit heures. Un temps complet en somme. « J'ai pourtant reçu un acompte pour le mois de septembre et un autre pour le mois d'octobre ». Cédric et Évelyne ne comprennent vraiment pas comment l'État peut se permettre de payer des gens avec autant de retard et sans fiche de paie. Ils ont également l'impression que certains non-titulaires bénéficient

Comment voulez-vous que l'on soit motivé pour préparer un concours avec tout ce que l'on vit ?

d'acomptes plus rapidement que d'autres. Valérie, contractuelle depuis trois ans, témoigne à son tour, quelque peu désabusée : « Cette année, je suis sur deux établissements, et ce n'est qu'au cours de la semaine du 10 décembre que j'ai signé mes contrats, alors que j'ai commencé en septembre ». Ludovic, contractuel l'an dernier, officiellement de la rentrée de septembre au 30 juin 2012, a été prié en mars 2012 de laisser le poste sur lequel il se trouvait au profit du titulaire. « Le jour de son arrivée, j'ai dû lui céder la place », explique Ludovic. « Personne ne m'avait prévenu de son retour (ndlr : un comble). On m'a finalement laissé quelques heures sur



Ils enseignent en collège et en lycée, cependant, ils n'appartiennent pas au corps des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

les 18 que j'avais ». Pire : « Le rectorat m'a demandé de rembourser les quinze premiers jours de mars ». Finalement, grâce à la mobilisation de son chef d'établissement, Ludovic n'a pas eu à rembourser l'argent perçu, pour son poste à temps complet. Cédric, Évelyne, Ludovic, et Valérie, qui a, un temps, refusé de se rendre dans son établissement sans être payée, se disent amers face à toutes ces tracasseries. « Comment voulez-vous que l'on soit motivé pour préparer un concours avec tout ce que l'on vit ? ».

*Les prénoms de ces non-titulaires ont été modifiés.

J.-M.A.